

1^{ER} CONSEIL DE PROMOTION des inspecteurs stagiaires 2018/2019



Le 1^{er} conseil de promotion s'est tenu le mercredi 12 décembre au sein de l'établissement de Clermont-Ferrand de 9h à 13h.

Après lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales représentées à ce conseil, il en ressort :

ASPECT RH :

Les travaux concernant la prise en charge administrative et comptable des stagiaires, le reclassement dans le grade d'inspecteur se sont déroulés dans un contexte tendu lié à la réforme qui a impacté l'ensemble des services RH de la DGFIP (déploiement de SIRHIUS et mise en place des CSRH). M. MAURIN a tenu à saluer l'ensemble de l'équipe RH concernée pour les travaux effectués dans des délais restreints. Il a rappelé que d'habitude, les régularisations liées au reclassement s'effectuent en N+1 mais du fait de la problématique liée à la mise en place PAS, les données ont été saisies dans SIRHIUS pour une mise en paiement sur la paie de décembre N. Ainsi, les stagiaires pourront profiter de « l'année blanche » et du recalcul à la hausse de l'indemnité compensatrice suite à la hausse du taux de la CSG si les conditions sont réunies. Il a toutefois admis un déficit de communication car les services RH craignaient de ne pas pouvoir effectuer tous les travaux dans les temps vu la volumétrie de la promotion.

La CGT-Finances Publiques a dénoncé le manque d'information quant au choix du système de versement de l'indemnité de stage (choix à effectuer lors du dépôt de dossier de prise en charge sans indication du montant et de la durée à ce moment-là).

LES AFFECTATIONS EN DNS OU ADMINISTRATION CENTRALE :

L'ENFiP a précisé que les stagiaires qui souhaitent demander une DNS ou un bureau de l'administration centrale intégreront le mouvement national de mutation dont l'instruction sera prochainement publiée sur Ulysse national. Les stagiaires qui seront retenus effectueront leur formation probatoire dans leur futur service d'affectation et non dans la direction qu'ils ont obtenu à l'issue du mouvement de 1^{ères} affectations.

LES ENSEIGNEMENTS EN SOCLE :

Concernant la décontextualisation des cours en management, il s'agit d'un choix assumé de l'ENFiP pour intégrer les externes.

COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

S'agissant des cours de comptabilité et de droit (mauvais calibrage, enchaînement intensif sans réel temps d'assimilation), l'ENFiP songe à lisser les cours et les faire débiter plus tôt dans la scolarité.

Pour l'informatique, l'ENFiP reconnaît un mauvais calibrage (e-formation en septembre et cours en novembre) et effectuera les ajustements nécessaires.

LES ÉVALUATIONS DU SOCLE :

L'ENFiP se réjouit des résultats plutôt positifs à l'issue des évaluations formatives et sommatives. Quant à l'épreuve de comptabilité, la question sur le solde créditeur en banque ne concerne qu'un point sur l'intégralité du devoir de l'unité de compétence, les autres questions abordaient des points bel et bien vus en cours.

PARCOURS EN BLOC :

La CGT Finances Publiques a demandé à connaître les enseignements qui seront prodigués au sein des différents blocs (CF, GF, SPL et GPE). L'ENFiP présentera le contenu des blocs après le socle.

Les stagiaires ayant obtenu une affectation en trésorerie amendes suivront le parcours SIP.

L'ENFiP a précisé que seuls les stagiaires suivant le bloc fonctionnel GPE partie « dépenses » seraient amenés à changer d'établissement les 3 dernières semaines de cours en avril soit lors de la spécialité GPE. Les stagiaires (effectuant actuellement leur scolarité à Clermont-Ferrand) ont été consultés et seraient d'accord pour rejoindre Noisiel. L'ENFiP s'est engagée clairement sur le fait que les stagiaires suivant les autres blocs ne changeraient pas d'établissement.

LA FORMATION PROBATOIRE :

L'ENFiP précise qu'une fois que les stagiaires seront en formation probatoire, ils devraient dépendre du DR/DDFiP où ils ont été affectés et les règles RH nationales (pointages, récupération horaire ...) s'appliqueront.

La CGT Finances Publiques a interpellé l'ENFiP sur les conséquences du versement de l'indemnité de stage lors de l'arrivée en stage probatoire (stagiaires vivant notamment à Paris et dans les départements de la petite couronne). En effet, de nombreux stagiaires sont dans ce cas et comme ils ont du effectuer un choix sans en connaître les tenants et les aboutissants, la CGT-Finances Publiques a réclamé l'égalité de traitement pour tous les stagiaires.

La note cadrant la formation probatoire est en cours de rédaction.

La CGT Finances Publiques a tenu à rendre hommage à l'ensemble des équipes pédagogiques de Clermont-Ferrand et Noisiel pour leur investissement, implication et leur grande qualités pédagogiques et humaines. Cependant, la CGT-Finances Publiques dénonce l'opacité dans laquelle cette formation initiale renouvelée des IFiP se déroule actuellement.

À l'issue de ce 1er conseil de promotion, l'ENFiP a indiqué une date prévisionnelle pour le 2ème conseil de promotion qui devrait se tenir le 19 mars 2019.